

Définition :

Revêtement extérieur :

Les revêtements extérieurs sont les éléments fixés sur l'ossature et directement exposés aux intempéries, dont la fonction est de protéger le bâtiment des intempéries.

Ils jouent principalement un rôle dans la satisfaction d'une ou plusieurs des exigences suivantes :

- Aspect
- Résistance aux chocs (épaisseur du bardage et entraxe des supports)
- Protection aux intempéries

Bardeaux :

Éléments en bois de petites dimensions utilisés comme matériau de couverture ou de bardage.

Egalement appelé tavaillon, écaille, ancelle, ecrâve lorsque le bardeau est utilisé en couverture.

Caractéristiques et dimensionnement :

Les dimensions des bardeaux utilisés en revêtement de façade devront respecter les spécifications du DTU 41.2 ou faire l'objet d'une étude particulière.

Principales dimensions des bardeaux de façade :

- Épaisseur moyenne mesurée au milieu de la longueur des bardeaux > 5 mm
- Largeur comprise entre 6 et 30 cm
- Longueur comprise entre 20 et 60 cm (jusqu'à 1.00 m pour le mélèze)



Fabrication :

Étapes de fabrication :

- Réception et tri des bois
- Débit par fendage ou sciage
- Finition et/ou préservation

Références normatives :

Normes actuelles :

- NF EN 14915 (NF B 53-675) : Lambris et bardages en bois - Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage
- NF P 65-210 : DTU 41.2 – Travaux de bâtiment – Revêtements extérieurs en bois (en cours de révision procédure INEA)
- NF P 74-201 : DTU 59.1 – Travaux de bâtiment – Peinture – Marchés privés – Travaux de peinture des bâtiments
- NF EN 335 : Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois – Définition des classes d'emploi
- NF EN 350 : Durabilité des bois et des matériaux dérivés du bois - Durabilité naturelle du bois massif
- Fascicule de Documentation FD P 20-651 : Durabilité des éléments et ouvrages en bois

Autres documents :

- Règles professionnelles propres à certaines régions (Savoie, Auvergne, etc.)
- Guide d'entretien des ouvrages en bois (FCBA)
- NF P 21-204 : DTU 31.2 – Travaux de bâtiment – Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois

Principales spécifications et recommandations :

Mise en œuvre en façade :

- Toujours posés fil du bois vertical ou parallèle au sens de la pente
- Joints verticaux décalés et non alignés dans 3 rangs successifs
- Fixation par 2 pointes si largeur < 200 mm, sinon 3 pointes

Les bardeaux, en fonction de leur localisation, sont en classes d'emploi 2, 3.1, 3.2 ou 4.

Principales essences de bois utilisées :

- Mélèze
- Douglas
- Western red cedar
- Pin maritime
- Châtaignier
- Épicéa

Marquage CE :

Selon le Règlement Produits de Construction (RPC n° 305-2011), le fabricant doit apposer le marquage CE sur chaque produit de construction pour lequel une déclaration de performances (DoP) est établie. Les répartitions des tâches à réaliser en fonction des systèmes d'Évaluation et de Vérification de la Constance des Performances sont les suivantes :

		Système d'EVCP				
Tâche à effectuer :		4	3	2+	1	1+
le Fabricant	CPU	oui	oui	oui	oui	oui
	Evaluation des performances produit selon essai / calcul / valeur tabulée / document	oui	-	oui	-	-
	Essais complémentaires sur échantillons prélevés par lui	-	-	oui	oui	oui
l'Organisme Notifié	Inspection initiale, surveillance, évaluation et appréciation continue du CPU	-	-	oui	oui	oui
	Evaluation des performances produit selon essai / calcul / valeur tabulée / document (y compris l'échantillonnage)	-	oui	-	oui	oui
	Essai par sondage sur échantillons prélevés par l'Organisme Notifié	-	-	-	-	oui

Explications :

EVCP : Evaluation et Vérification de la Constance des Performances

CPU : Contrôle de Production Usine

-	Cette tâche n'a pas à être effectuée
oui	Gris clair : tâche à effectuer par le fabricant
oui	Gris foncé : tâche à effectuer par l'Organisme Notifié

Les bardaux bois relève de systèmes d'EVCP de niveau 1,3 ou 4, selon la norme européenne harmonisée : NF EN 14915. Ces niveaux s'établissent en fonction de leur réaction au feu et de leur teneur en substances dangereuses (formaldéhyde et pentachlorophénol) :

Produits de construction	Réaction au feu	Système d'attestation
Bardages bois avec étape de production améliorant la réaction au feu	A, B, C	1
Bardages bois sans étape de production améliorant la réaction au feu	A, B, C	3
Bardages bois dont la réaction au feu ne requiert pas d'essai ne contenant ni pentachlorophénol, ni formaldéhyde	D, E, F	4
Bardage bois contenant du pentachlorophénol ou du formaldéhyde		3

Informations environnementales et sanitaires :

Concernant les questions environnementales et sanitaires, les tavaillons et bardaux sont concernés par les rubriques suivantes :

- Données environnementales
- Eco-certification
- Données sanitaires
 - o usinage
 - o formaldéhyde
 - o Grenelle de l'Environnement 2
- Déchets de bois

Le contenu de ces rubriques est indiqué dans la fiche 01.03.